

M. HOMUTH: Il ne renferme rien de précis.

M. KNOWLES: Le projet de loi ne ferait qu'accorder une autorisation tandis que l'amendement vise à des mesures effectives.

M. L'ORATEUR: J'ai examiné soigneusement l'amendement et j'ai écouté les remarques d'honorables députés des deux côtés de la Chambre. Je me vois forcé de déclarer la proposition irrégulière. Comme l'a signalé le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, les honorables députés auront l'occasion de discuter la question et de présenter un amendement lors du débat précédant la deuxième lecture du bill n° 104. Je déclare donc l'amendement irrégulier.

M. J. R. MacNICOL (Davenport): Maintenant qu'est décidé le sort du projet d'amendement, je désire parler brièvement d'une couple de questions mentionnées par le chef de l'opposition (M. Bracken) et en particulier de l'enrayement des inondations. Je suis assez au courant des désastres qu'éprouvent actuellement l'Ontario occidental et quelques régions du Québec par suite du débordement de certains cours d'eau. D'autres provinces ont par le passé connu de semblables malheurs.

Dans la province de Québec, il arrive souvent à deux rivières, la Portneuf et la Chaudière, de sortir de leur lit. Il y a deux ans, j'ai étudié assez longuement les moyens de prévenir le débordement de la Chaudière, mais il faudra le concours d'ingénieurs éminents pour trouver les moyens les plus faciles et les plus efficaces d'y parvenir. Je crois cependant l'entreprise possible; j'ajouterai même qu'elle s'impose, mais il ne faudra pas procéder par les moyens ordinaires. La même chose s'applique à la rivière Portneuf. Ces deux rivières ont maintes fois débordé et causé des désastres.

Je connais un peu mieux les rivières de l'Ontario et je voudrais m'y arrêter quelques instants. Hier, j'ai examiné le débit de la Moira à Belleville. Rien n'entravait le courant, de sorte qu'il n'y avait aucun danger. Plus à l'ouest, on rencontre deux ou trois petites rivières dont l'une, l'Etobicoke, traverse le village de mon honorable ami, l'honorable député de Peel (M. Graydon). Il s'agit d'un petit cours d'eau qui au moment de la crue peut cependant causer des dommages formidables, en particulier à la belle petite ville de Brampton qu'habite l'honorable représentant.

M. GRAYDON: C'est déjà arrivé.

M. MacNICOL: La rivière traverse la ville par le milieu et il n'y a aucun moyen de parer à un fort courant d'eau. J'approuve

les termes dans lesquels le chef de l'opposition a soumis sa proposition au Gouvernement dont tous les membres se rendent également compte que des mesures s'imposent.

Quelles dispositions pouvons-nous prendre? Il a été question de recourir, en vue de la solution de ce problème, aux dispositions de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, mais, sauf erreur, cette loi ne saurait s'appliquer au contrôle de la crue des eaux des rivières qui arrosent les régions canadiennes les plus anciennes. Le moment est venu sans doute de créer un organisme fédéral chargé de prévenir les inondations et de diriger le travail destiné à enrayer la crue des rivières en général dans tout le pays.

On a fait mention d'une rivière qui coule dans la circonscription de Brantford. Je parle ici de la rivière Grand. Peu avant ou peu après les élections fédérales de 1935, je ne me souviens plus au juste, j'ai soulevé moi-même la question à la Chambre. J'avais alors fait une étude approfondie des travaux exécutés dans la vallée de l'Ohio, dans la vallée de Muskigum et dans celle de Miami en Ohio, et j'invitais le gouvernement du temps à adopter une ligne de conduite semblable à celle qu'on avait suivie aux Etats-Unis. J'avais proposé que le gouvernement fédéral se chargeât de 37½ p. 100 du coût de l'enrayement des inondations, le gouvernement provincial de 37½ p. 100 et les municipalités de 25 p. 100. C'est la proportion que l'on a adoptée, je crois, dans votre région, Votre Honneur. En temps et lieu on a érigé le barrage actuel de Shand, sur la rivière Grand, trois milles au nord de la ville de Fergus. J'avais conseillé l'érection de deux barrages, l'un sur la rivière Grand même, au nord de Fergus, et un autre sur la Conestoga, qui se déverse dans la Grand au sud de la ville de Fergus. Les ingénieurs ont semblé d'avis qu'un seul barrage suffisait et celui-ci a économisé plusieurs fois ses frais d'aménagement en prévenant l'inondation des localités situées le long de la rivière Grand depuis quelques années.

Votre Honneur le sait, sa propre ville était menacée il y a deux ou trois ans, mais l'inondation n'a pas eu lieu à cause du barrage de Shand au nord duquel on emmagasine l'eau.

Le barrage Shand peut emmagasiner 46,800 acres-pieds d'eau, étendue très vaste si l'on songe qu'une acre renferme 43,560 pieds carrés. En multipliant ce chiffre par la surface du lac, on constate que le barrage Shand au nord de Fergus emmagasine environ 2 milliards de pieds cubes d'eau. Sans cet ouvrage, l'eau aurait coulé le long de la rivière et provoqué des inondations. Récemment, les ingénieurs